

L-2652784.1, OIKEN SA, UN/C 865847

Ligne de transport d'énergie

Informations générales

Numéro de demande

L-2652784.1

Nom/Désignation de l'installation

Ligne souterraine 16kV CALIFORNIE - EPURATION ST-LEONARD

Description du projet

La nouvelle station CALIFORNIE s'intercalera entre les 2 stations existantes : GARE & EPURATION ST-LEONARD

Recherche globale/Numéro du projet

Coord. X de

2'598'680

Coord. Y de

1'121'989

NPA

1958 St-Léonard VS

Coord. X à

2'599'057

Coord. Y à

1'122'150

NPA

1958 St-Léonard VS

Requérante

OIKEN SA (550467)

Rue de l'Industrie 43

1950 Sion

Personne de contact

Didier Pitteloud

didier.pitteloud@oiken.ch

Exploitante

OIKEN SA (550467)

Rue de l'Industrie 43

1950 Sion

Personne de contact

Lionel Fontannaz

lionel.fontannaz@oiken.ch

No Adresse facturation

OIKEN SA (550467)

Rue de l'Industrie 43

1950 Sion

Personne de contact

Lionel Fontannaz

lionel.fontannaz@oiken.ch

Données pour

Nouvelle construction

Niveau de réseau (Lien vers le modèle de niveau de réseau)

Modification de projet

Remplacement de projet

☒ Oui ☐ Non

5

Justification du projet selon Directive 235 point 1.1.3 d

Informations sur les provisoires

Provisoire / Durée d'exploitation jusqu'au

Mise en service prévue des installations provisoires le

Approvisionnement du chantier en électricité

☐ Oui ☒ Non

La ligne fournit l'énergie pour une remontée mécanique sous licence fédérale

Nom de l'installation

Numéro de l'installation

Parcs éoliens:

Le projet est-il une installation pour l'aménagement d'un parc éolien pour lequel le Guichet Unique Energie éolienne/OFEN a effectué la coordination des avis des autorités fédérales (art. 14, al. 4, LEne et art. 7, al. 1, OEne)?

☐ Oui ☒ Non

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par le Guichet Unique

Tension: Système

	Fréquence [Hz]	Tension nominale [kV]	Tension d'exploitation [kV]	Nombre de ternes / conducteurs
Système 1	50	24	16	1

Evaluations selon ORNI

Des mesures sont-elles nécessaires pour se conformer à l'ORNI?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, lesquelles?

Si autres, lesquelles?

Une dérogation au sens de l'ORNI est-elle nécessaire?

☐ Oui ☒ Non
Spécifications de longueur Lignes

Ligne aérienne: Longueur totale (m)

Ligne aérienne: Longueur modifiée/nouvelle (m)

Ligne aérienne: Longueur démontée (m)

Câble: Longueur totale (m)

470

Câble: Longueur modifiée/nouvelle (m)

180

Câble: Longueur démontée (m)

Conduites: Longueur totale (m)

470

Conduites: Longueur modifiée/nouvelle (m)

180

Conduites: Longueur démontée (m)

Autres données Lignes**Câble****Type de câble**

Câble à masse/à huile

☐ Oui ☒ Non

Autre, lequel?

☒ Oui ☐ Non

Autre, lequel?

Synthétique

Conditions de pose (le tracé du câble existant sans aucune intervention dans le sol doit être indiqué sur les plans)

Sous terre

☐ Oui ☒ Non

Si enterré: recouvrement minimal (m)

Dans gaine pour câble, posé dans une conduite

☒ Oui ☐ Non

Dans gaine pour câble, câbles monoconducteurs dans conduites séparées

☐ Oui ☒ Non

Si dans gaine pour câble: recouvrement minimal (m)

0.8

Dans un bâtiment

☐ Oui ☒ Non

Dans un tunnel accessible/un canal pour conduites

☐ Oui ☒ Non

Dans un cours d'eau

☐ Oui ☒ Non

Autre, lequel?

Type de protection/matériau

Tuyau en matière synthétique

☒ Oui ☐ Non

Bloc de tuyau en béton	☐ Oui ☒ Non
Tyau en ciment/en béton	☐ Oui ☒ Non
Tyau en acier	☐ Oui ☒ Non
Plaque de protection	☐ Oui ☒ Non
Caniveau	☐ Oui ☒ Non
Tablar/Chemin de câble	☐ Oui ☒ Non
Autre, lequel?	

Section de câbles (mm²) 3x 1x 150/35
Si autres, lesquelles?

Type de câble XKDT
Si autres, lesquelles?

Matériau conducteur Cu	☒ Oui ☐ Non
Matériau conducteur Al	☒ Oui ☐ Non
Matériau conducteur Ad	☐ Oui ☒ Non
Autre matériau conducteur, lequel?	

Courant de défaut à la terre unipolaire maximum (A) -3000
Courant limite selon CEI 60287 (A) 230

Facteur de surcoût (FS)

Indication du facteur de surcoût
La feuille de calcul pour le facteur de surcoût est-elle jointe? ☐ Oui ☒ Non

Remarques

Remarques

Coûts de construction

Coûts de construction en CHF (Orientation sur l'évaluation des coûts) 10000

Données complémentaires

Protection des eaux

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Dans zone de protection des eaux S1	☐ Oui ☒ Non
Dans zone de protection des eaux S2	☐ Oui ☒ Non
Dans zone de protection des eaux S3	☐ Oui ☒ Non
Dans périmètre de protection des eaux	☐ Oui ☒ Non
Dans secteur de protection des eaux Au	☒ Oui ☐ Non
Si autre, laquelle?	

Protection des eaux (Cartes disponibles selon le système d'information géographique SIG cantonal)

Eaux superficielles	☐ Oui ☒ Non
Cours d'eau souterrain/endigué	☐ Oui ☒ Non

Liquides polluants

Des parties de l'installation contiennent-elles des liquides polluants?	☒ Oui ☐ Non
Si oui: Les recommandations de l'ASE 2.19 (protection des masses d'eau lors de la construction et de l'exploitation des installations électriques) sont-elles respectées ?	☒ Oui ☐ Non

Sécurité sismique

La directive ESTI N° 248 Sécurité sismique de la distribution d'énergie électrique en Suisse sera respectée

☒ Oui ☐ Non

Protection du paysage, de la nature et du patrimoine**Adresses électroniques:**

Recueil systématique fédéral,

Géoportail fédéral,

Géoportails cantonaux, Thèmes environnementaux de l'Ossice

fédéral de l'environnement

OFEV (y.c. le droit de

l'environnement), Directive

OFEV Manuel EIE

Pour les données avec * cf.:

<https://map.geo.admin.ch>

* IFP (Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels)

☐ Oui ☒ Non

* Sites marécageux

☐ Oui ☒ Non

* Sites dignes de protection (ISOS), sites historiques, monuments naturels ou culturels

☐ Oui ☒ Non

Réserve paysagère cantonale

☐ Oui ☒ Non

Réserve paysagère communale

☐ Oui ☒ Non

* Zone alluviale

☐ Oui ☒ Non

* Prairie ou pâturage sec

☐ Oui ☒ Non

* Haut-marais ou marais de transition

☐ Oui ☒ Non

* Bas-marais

☐ Oui ☒ Non

* Site de reproduction des batraciens / zones humides

☐ Oui ☒ Non

* Réserve aquatique et sanctuaire d'oiseaux migrateurs

☐ Oui ☒ Non

* District franc fédéral

☐ Oui ☒ Non

* Parc relevant de l'ordonnance sur les parcs

☐ Oui ☒ Non

Réserve naturelle cantonale

☐ Oui ☒ Non

Réserve naturelle communale

☐ Oui ☒ Non

Biotopie à protéger selon art. 18 LPN

☐ Oui ☒ Non

Surfaces d'assolement

☐ Oui ☒ Non

Forêt

Respect de la distance forestière cantonale

☒ Oui ☐ Non

Défrichement nécessaire

☐ Oui ☒ Non

Exploitation préjudiciable:

Limitation hauteur des arbres nécessaire

☐ Oui ☒ Non

Petite exploitation non forestière

☐ Oui ☒ Non

Infrastructures concernées

Installations électriques à courant faible selon art. 3 OPIE

☒ Oui ☐ Non

Si oui, des mesures de protection sont-elles nécessaires?

NON

Routes nationales

☐ Oui ☒ Non

Routes cantonales

☐ Oui ☒ Non

Routes communales

☒ Oui ☐ Non

Impact sur SwissMobile - Chemins pédestres et de randonnées/Itinéraires à vélo

☐ Oui ☒ Non

* Voies de communications historiques IVS

☐ Oui ☒ Non

Installations de conduites

(Les installations qui

pourraient porter atteinte à

la sécurité d'une exploitation

d'installation de transport

par conduites existante au

sens de l'art. 1 de la loi sur

les installations de transport

par conduites (LITC, RS

746.1) nécessitent l'accord de

l'Office fédéral de l'énergie

(OFEN), l'octroi d'un numéro

d'autorisation de l'IFP
remplit la condition de cet
accord.)

Installations de tubes (gaz et pétrole cf. art. 3 OITC)

L'installation soumise avec cette demande porte-t-elle atteinte à une installation de transport par conduites au sens de l'art. 1 LITC ou de l'art. 3 OITC ?

Si oui: Indiquez le numéro d'identification attribué par l'IFP (Sur ce lien, vous devez préalablement indiquer le projet à l'IFP pour que celle-ci puisse créer un numéro d'identification.):

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

Zone explosive (réservoir/installation de gaz, etc.)

Domaine public

Si autres, lesquelles?

☐ Oui ☒ Non

☒ Oui ☐ Non

Fouille sur le domaine public

Autorisation est disponible:

Servitudes

Tous les accords/autorisations d'intervention sur la propriété d'autrui sont disponibles

Si non, les notifications personnelles (art. 31 LEx) ont-elles été adressées?

Autorisation écrite disponible

Autorité cantonale

Autorité communale

Les propriétaires d'ouvrages (p.ex., ponts, cours d'eaux souterrains, tuyaux d'irrigation)

Chemins de fer cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i

(rapprochement, système de mise à la terre, etc.)

Si oui compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux" et indiquer lequel?

L'avis du chemin de fer concerné selon la directive ESTI N° 235 Anhang 4, i est-il joint?

Faut-il s'attendre à un impact sur/par des installations ferroviaires (cf. art. 2, al. 1, OPIE) ?

Critères spéciaux

Le projet se situe hors de la zone à bâtir ou il est répondu oui à l'une des questions suivantes: Compléter la section "Informations complémentaires: Critères spéciaux"

Selon le plan de zones communal, le projet se situe à bâtir

A proximité d'une zone non constructible (Cadastre RDPPF/ Annexe 1 OGéo)

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Site pollué (site contaminé y.c. les surfaces dont l'évaluation finale est encore attendue ou en traitement) selon Cadastre en ligne des cantons et de la Confédération

Informations complémentaires:

Critères spéciaux

Construction hors de la zone à bâtir

La demande est accompagnée d'une justification d'implantation comprenant les sujets suivants:

Notice d'impact environnementale selon module 2, ch. 1.3 de la directive OFEV Manuel EIE

Oui

☒ Oui ☐ Non

☐ Oui ☐ Non

Pas nécessaire

Oui

Pas nécessaire

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

Hors zone

☐ Oui ☒ Non

☒ Oui ☐ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

☐ Oui ☒ Non

Rapprochement à une zone d'interdiction de bâtir: Si oui, la zone assectée par l'ensemble du projet (installations de chantier comprises)? Plan de situation coté ou justification que les distances de protection resp. d'interdiction de construire sont respectées si les distances horizontales suivantes ne sont pas respectées?

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **20 m**, dans le cas d'immeubles de grande hauteur, par rapport au conducteur le plus éloigné (justification selon OLEI)

☐ Oui ☒ Non

Distance à la **ligne aérienne à haute tension** inférieure à **5 m** pour les bâtiments et installations, à partir de leur socle de fondation ou aux parties du support (justification selon OLEI), si distance inférieure, clarifier la zone d'influence de la mise à la terre structurelle avec le propriétaire du câble et joindre le résultat

☐ Oui ☒ Non

Distance au rail extérieur d'**installation ferroviaire**, **inférieure à (cf. directive ESTI n° 235 annexe 4, i) 50 m** (preuve sur la base des zones réservées, alignements LCdF/ OCF et art. 98 ss OLEI)

☐ Oui ☒ Non

Distance à l'axe de la **route nationale** inférieure à **50 m** (justification sur la base des zones réservées, alignements selon LRN/ ORN et art. 114 ss OLEI)

☐ Oui ☒ Non

Distance au **bord de la chaussée cantonale** inférieure à **10 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la législation cantonale)

☐ Oui ☒ Non

Distance au **bord de la chaussée communale** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions)

☒ Oui ☐ Non

Distance à la **limite du bien-fonds** inférieure à **5 m** (justification du respect des interdictions de construire selon la réglementation locale d'aménagement et de constructions)

☒ Oui ☐ Non

Distance aux **canalisations à haute pression** inférieure à **30 m** (preuve sur la base de l'art. 123 ss. OLEI et art. 17 al. 2 OSITC)

☐ Oui ☒ Non

Distance aux **réservoirs (hors-sol ou enterré)** inférieure à **30 m** (justification selon art. 129 ss OLEI)

☐ Oui ☒ Non

Distance à la **lisière de la forêt** inférieure à **30 m** (justification du respect de la distance à la lisière de la forêt selon la législation forestière cantonale)

☐ Oui ☒ Non

Distance aux **eaux** (cours d'eau souterrain/de surface et eau **stagnante**) **inférieure à 20 m** (justification du respect de l'espace réservée aux eaux selon art. 41a, 41b ou art. 62 OEaux)

☐ Oui ☒ Non

Zone à risque selon carte de dangers cantonale

Danger de crues

☒ Oui ☐ Non

Si oui: Degré de risque selon carte de dangers cantonale:

moyen (zone réglementée)
Non

Autre zone de la carte de dangers concernée
Si oui, laquelle?

Site pollué

Registre cantonal

☐ Oui ☒ Non

Registre militaire ou aérodrome civil
Registre chemins de fer

☐ Oui ☒ Non
☐ Oui ☒ Non

Documents à transmettre

Après avoir sélectionné
"Ajouter un document",
saisissez une désignation
unique pour chaque document
dans le champ Titre /
Désignation. La désignation
doit comporter 3 segments :
désignation du document - par
ex. situation
numéro de plan ou de document,
choisi par le requérant
date de la dernière
modification du document

Exemple de titre :

Situation_221133B_16.05.2023

Extrait de carte (p.ex. Ech.
1:25000)

Situation topo_Annexe

17.07.2026

Zone des travaux_5000_ESTI.pdf

Plan de situation (p.ex. Ech.
1:5000)

Tracé

17.07.2026

Tracé entier_1000_Californie-Epuration.pdf

Annexes supplémentaire selon
directive ESTI N° 235

Conclusion

L'installation est-elle conforme à l'ordonnance sur les installations
électriques à courant fort (OICF), de l'ordonnance sur les lignes
électriques (OLEI) et l'ordonnance sur la protection contre le
rayonnement non ionisant (ORNI) ?

☒ Oui ☐ Non

**Si vous déposez une demande en
tant que requérant pour un
tiers, vous devez déposer une
autorisation (procuration) de
l'exploitant avec la demande.**

L'autorisation est jointe à la demande

☐ Oui ☒ Non

**Si une dérogation est
nécessaire, une demande
justifiée doit être présentée.**

Avez-vous ajouté toutes les pièces jointes requises mentionnées ?

☒ Oui ☐ Non

Le formulaire a été complété de manière conforme à la réalité.

☒ Oui ☐ Non

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Date:

Signature:

Nom en caractères d'imprimerie:

Administration centrale
Eidgenössisches Starkstrominspektorat ESTI
Luppenstrasse 1
8320 Fehraltorf
Téléphone +41 58 595 18 18
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch

Succursale
Inspection fédérale des installations à courant fort ESTI
Route de la Pâla 100
1630 Bulle
Téléphone +41 58 595 19 19
info@esti.admin.ch, www.esti.admin.ch